



Assurance montre suite cambriolage

Par **Majuju20**, le **20/03/2013 à 20:07**

Bonjour,rrnrVictimes d un cambriolage de notre domicile le dimanche 17 mars, une montre omega nous a (entre autre) été dérobée.rnrnLa montre a été achetée le 8 mars pour être offerte le 18 mars et donc volée le 17 mars.rnrnUne montre de 3200 € rentre - t - elle dans la catégorie "biens mobiliers" ou "bijoux" ou "objets de valeur" ?rnQue dit le code des assurances ?rnrnJe suis dans l embarras car je suis assurée en multirisque rééquipement à neuf mais je n avais pas les options "bijoux" et "objets de valeur".rnrnPensez vous qu il y a un espoir que l expert rembourse la montre ?rnrnMerci par avance pour votre aide

Par **chaber**, le **20/03/2013 à 20:09**

bonjourrn il faut relire vos conditions générales car il est souvent prévu un pourcentage pour bijoux et objets de valeurs.

Par **aie mac**, le **21/03/2013 à 20:00**

bonjourrrnr[citation]Une montre de 3200 € rentre - t - elle dans la catégorie "biens mobiliers" ou "bijoux" ou "objets de valeur" ? [/citation]rn(re)lisez votre contrat pour le savoir.rnrn[citation]Que dit le code des assurances ? [/citation]rnrien à ce sujet.rnrn[citation]Je suis dans l embarras car je suis assurée en multirisque rééquipement à neuf mais je n avais pas les options "bijoux" et "objets de valeur". [/citation]rnsi la montre en fait partie, vous ne serez opas remboursée.rnrn[citation]Pensez vous qu il y a un espoir que l expert rembourse la montre ? [/citation]rnl'expert, aucun.rnl'assureur, suivant votre contrat.